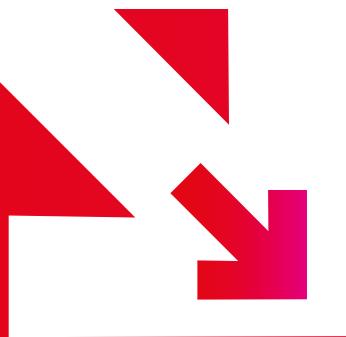


ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2026



PROPOSITIONS

de la Mutualité Française



SOMMAIRE

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

INTRODUCTION

5

GARANTIR L'ACCÈS A LA PROTECTION SOCIALE A TOUTES ET TOUS AU SEIN DES TERRITOIRES

7

- Restreindre la place du lucratif dans les secteurs sanitaire, médico-social et social
- Soutenir la structuration d'une offre coordonnée de premier recours
- Sensibiliser les collectivités locales et les élus locaux au fonctionnement du système de santé et de protection sociale
- Garantir un accès au service d'accueil de la petite enfance

REFORCER LA PRÉVENTION ET L'EDUCATION A LA SANTE

17

- Faire de la prévention en santé mentale une priorité municipale
- Former les agents publics aux premiers secours en santé mentale et favoriser la formation de toutes et tous
- Agir localement pour favoriser et renforcer l'activité physique et le sport-santé

INTRODUCTION



“
Ensemble, faisons des territoires les moteurs d'une politique sociale adaptée, juste et ambitieuse. Mettons la santé et la protection sociale au cœur du projet municipal.
”

En France, l'accès aux soins est devenu un parcours du combattant pour des millions de citoyennes et citoyens. Le constat est très alarmant. Près de 9 personnes sur 10 vivent aujourd'hui dans un désert médical. Environ 6 millions de personnes, soit à peu près 10 % de la population, n'ont pas de médecin traitant.

Les délais pour obtenir un rendez-vous médical ne cessent de s'allonger : 84% de la population rapportent des difficultés à obtenir un rendez-vous chez un spécialiste et 41% chez un généraliste.

L'accès aux structures d'accueil est lui aussi gravement inégal : certaines communes n'ont ni crèche, ni EHPAD, ni centre de santé...

Ces chiffres masquent des disparités territoriales criantes, avec des zones rurales dans des situations encore plus critiques.

Dans ce contexte, la nouvelle édition du baromètre santé-social réalisée conjointement par l'Association des Maires de France (AMF) et la Mutualité Française apporte un éclairage essentiel.

Il met en évidence les inégalités territoriales d'accès à la santé et aux services sociaux, tout en soulignant le rôle déterminant des collectivités locales et des acteurs mutualistes dans la réponse aux besoins de proximité.

Véritable outil d'analyse et d'aide à la décision pour les élus, il vient renforcer la nécessité d'une coopération accrue entre acteurs publics et mutualistes afin de bâtir ensemble des solutions adaptées aux réalités locales.

Aussi, face à cette situation sanitaire et sociale critique, la Mutualité Française réaffirme, plus que jamais, son rôle d'actrice de terrain. Implantée dans les territoires, elle prévient, elle protège, elle soigne et accompagne.

À l'approche des élections municipales et alors que les collectivités locales sont en première ligne face aux besoins essentiels de leurs populations, la Mutualité Française appelle à un sursaut solidaire et collectif.

Elle fait aussi le choix d'agir en mettant son expertise et son engagement historique au service de solutions concrètes, solidaires, innovantes et durables.

Pour développer la prévention, renforcer l'offre de soins de proximité, garantir un accès équitable à la santé et répondre aux fractures sociales, la Mutualité Française propose aux candidates et candidats aux élections municipale un corpus de mesures à la hauteur des enjeux.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté partagée : faire des territoires les moteurs d'une politique de santé adaptée, juste et ambitieuse, en plaçant la santé et la protection sociale au cœur du projet municipal.



GARANTIR L'ACCÈS À LA PROTECTION SOCIALE

**A TOUTES ET TOUS AU
SEIN DES TERRITOIRES**



**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**

Restreindre la place du lucratif dans les secteurs sanitaire, médico-social et social

Dans une logique court-termisme de recherche d'économies, les acteurs privés non-lucratifs ont été mis en concurrence avec des entreprises lucratives en quête de rendement sur les domaines de la santé et des solidarités. En tant que délégataires, les collectivités territoriales ont ainsi progressivement été amenées à se diriger vers l'offre la moins chère du marché, les critères de qualité de la prestation et de l'accompagnement passant ainsi au second plan.

Or il devient urgent que ces collectivités reprennent la main en privilégiant une contractualisation avec les opérateurs de santé, intégrant mieux les critères non-financiers via des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), plutôt que des délégations de service public (DSP).

Les établissements et services mutualistes (centres de santé, hôpitaux/ESPIC, petite enfance, handicap, EHPAD/résidence autonomie, SSIAD/HAD, etc.) parviennent à réconcilier l'inconciliable : souplesse et innovation, mission de service public et absence d'actionnaires, tout en étant de plus en plus fragilisés dans leurs activités par manque de soutien politique et budgétaire et l'accumulation des contraintes.

Nos établissements et services de soins et d'accompagnement interviennent en limitant le reste à charge pour les patients/résidents et en suivant un objectif solidaire : l'accès aux soins pour toutes et tous, quel que soit le niveau de revenu et sans discrimination.

Parallèlement, les situations médiatisées ayant touché certains EHPAD lucratifs, d'une part, et les manquements graves, d'autre part, dans des crèches du secteur lucratif, nous rappellent les dangers induits par des prédateurs financiers dans le terrain du « care ».

La logique où le prix devient le critère premier du choix d'une collectivité territoriale pour ce type d'activité est une impasse. Il a un impact direct sur la qualité des prises en charge, la confiance et l'accompagnement des prestations.

Si le secteur lucratif n'est pas disqualifié dans son ensemble, force est de constater que son périmètre d'intervention doit être sérieusement questionné, quant aux modalités et à sa finalité.

Face à cette situation complexe qui pèse sur les structures gestionnaires, les soignants et les familles, il nous faut pourtant essayer de conforter notre cohésion sociale et de ne pas laisser s'amplifier la financialisation en cours sur l'ensemble des secteurs d'activités, de la petite enfance au grand âge.



Propositions :

- Lutter localement contre la dynamique de financialisation des secteurs de la santé et de la cohésion sociale, en restreignant la place du lucratif dans certains secteurs, ou bien en limitant les excédents possibles sur les activités.
- Privilégier les CPOM aux DSP dans la contractualisation avec des acteurs privés et donner plus de poids aux critères de qualité de l'offre au sein des cahier des charges (taux de turnover, horaires atypiques, etc.) par rapport au seul critère prix.
- Faire émerger des consortiums d'acteurs de l'ESS pour répondre aux besoins des collectivités.



Objectifs :

- Proposer une offre de soins à toutes et tous, sans dépassements d'honoraires.
- Mettre fin à la logique du «moins-disant» économique qui sacrifie la qualité d'accompagnement et réorienter les choix publics vers des critères de qualité, d'éthique, de proximité.
- Investir pour le développement des territoires et de l'emploi local.
- Associer les bénéficiaires dans la gestion des politiques publiques grâce à des modes de gouvernance démocratiques (exemples : crèches coopératives ou mutualistes).

► Soutenir la structuration d'une offre coordonnée de premier recours

L'accès à des soins de qualité doit être garanti à tous les habitants, quel que soit leur lieu de résidence ou leur situation personnelle.

Afin de contribuer à rendre la santé accessible, inclusive et protectrice, et afin de soutenir l'hôpital, les mutuelles s'engagent à soutenir l'offre de 1^{er} recours, notamment en promouvant les équipes de soins traitantes et les centres de santé pluridisciplinaires.

Ces derniers en particulier visent à offrir à toutes et à tous, des soins et des services de qualité, sans dépassements d'honoraires et sans avance de frais (tiers payant). Dépourvus de but lucratif, ils proposent un accompagnement global (soins infirmiers, soins dentaires, masso-kinésithérapie, médecine générale et spécialisée telles que l'ophtalmologie, la gynécologie ou encore la radiologie, etc).

Ce fonctionnement au sein d'un seul et même établissement permet une coordination et un partage des compétences des professionnels de santé et offre ainsi un parcours de soin complet aux patients.



Propositions :

- Soutenir activement le développement de centres de santé pluridisciplinaires à but non lucratif, en partenariat avec les acteurs mutualistes.
- Porter la création d'équipes de soins traitantes sur les territoires.



Objectifs :

- Assurer la mise en œuvre d'une offre de soins de proximité et inclusive sur le territoire.
- Garantir un accès équitable à des soins de qualité à toutes et tous, quel que soit leur lieu de résidence et leur situation économique ou sociale.
- Promouvoir le travail en équipe, la prévention et la coordination des parcours de soin.
- Proposer un modèle de santé au service de l'intérêt général, non lucratif, accessible à tous.



➔ Sensibiliser les collectivités locales et les élus locaux au fonctionnement du système de santé et de protection sociale

Malgré les dispositifs mis en place, un nombre important d'habitantes et habitants renonce encore à se soigner pour des raisons financières. L'absence de couverture complémentaire santé constitue l'une des raisons de ce renoncement, en particulier pour les jeunes, les travailleurs précaires, les retraités modestes et les personnes en situation de vulnérabilité.

Aujourd'hui, plus de 10 000 communes bénéficiaient d'une "mutuelle territoriale". Si ce dispositif peut sembler être une réponse simple et accessible, il ne saurait être considéré comme une fin en soi.

Il doit s'inscrire dans une approche plus globale, intégrant des politiques d'accès aux soins, de préférence à des tarifs opposables, de prévention et de promotion de la santé. Par ailleurs, ces complémentaires santé soulèvent des interrogations quant à leur viabilité économique, notamment face à l'augmentation des dépenses de santé des populations couvertes, en particulier les retraités.

Les mutuelles sont porteuses de solutions pour répondre aux besoins identifiés par les collectivités : soutien aux populations les plus fragiles, actions de proximité, service et assistance dans une approche large de santé et couverture des frais de santé. Le mouvement mutualiste au travers de l'action des trois livres assure une offre globale en santé et peut apporter une réponse, en articulation avec les acteurs locaux, et dont le modèle économique devra être trouvé avec l'ensemble des parties prenantes.

Cette recherche de solutions en proximité des lieux de vie, des besoins de santé des personnes et des dynamiques territoriales trouve sa place dans les réflexions plus larges sur un système de protections sociales durables.

Associer en amont les acteurs mutualistes est donc un préalable qui permettrait d'apporter une expertise structurée à la construction de solutions cohérentes, durables et adaptées aux besoins des territoires.

De manière plus générale, le sujet renvoie à la connaissance du fonctionnement du système de santé et de protection sociale, au rôle et aux modalités d'intervention des différents acteurs dont les mutuelles pour la couverture des besoins de santé des populations.



Propositions :

- Sensibiliser les collectivités locales et les élus locaux au fonctionnement du système de santé et de protection sociale dans une approche de santé globale.



Objectifs :

- Renforcer le rôle des collectivités locales en tant qu'acteurs de la santé publique et de la cohésion sociale.
- Réduire le renoncement aux soins sur le territoire.



► Garantir un accès au service d'accueil de la petite enfance

La loi pour le plein emploi a instauré le service public de la petite enfance, confiant aux communes et intercommunalités un rôle central en tant qu'autorités organisatrices, responsables de l'organisation et de la planification de l'offre d'accueil de la petite enfance sur leur territoire. L'ambition du gouvernement demeure inchangée : créer de nouvelles places d'accueil pour permettre à chaque parent de bénéficier d'une solution adaptée et de qualité pour leur enfant.

Le secteur de la petite enfance est confronté à des défis majeurs, tant en termes de financement que d'attractivité des métiers, impactant l'accueil des jeunes enfants dans les crèches, y compris celles gérées par des mutualistes. À cela s'ajoute une exigence accrue de qualité. C'est dans ce contexte d'ambitions et de défis que les communes et intercommunalités doivent construire leur offre.

Acteurs de terrain, engagés auprès de tous les publics, y compris les plus vulnérables, et sources d'innovation, les gestionnaires mutualistes sont des partenaires incontournables. Leur expertise et leur connaissance fine des besoins des familles et des territoires sont essentielles pour la mise en œuvre du service public de la petite enfance. En les associant, les communes et intercommunalités pourront offrir une solution adaptée, innovante et de qualité à chaque enfant et à chaque famille.

Par leur expérience de terrain et leur engagement au service de l'intérêt général, les mutuelles peuvent contribuer activement à bâtir un service public de la petite enfance accessible, inclusif et de qualité, en complémentarité avec les acteurs institutionnels et locaux.



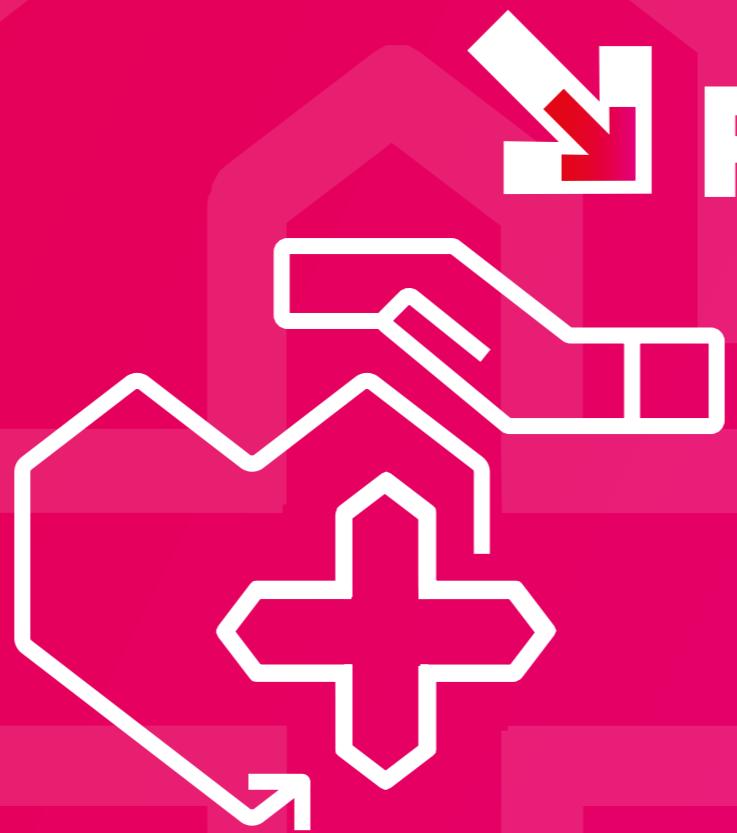
Propositions :

- Associer les gestionnaires mutualistes au recensement des besoins et de l'offre d'accueil existante, ainsi qu'à la planification et au développement de cette offre dans le cadre de la mise en œuvre du service d'accueil de la petite enfance sur l'ensemble des territoires.



Objectifs :

- Garantir un meilleur maillage territorial et d'accueil de la petite enfance.
- Offrir une solution adaptée, innovante et de qualité à chaque enfant et chaque famille.



REFORCER

LA PREVENTION ET L'EDUCATION A LA SANTE

► Faire de la prévention en santé mentale une priorité municipale

En 2025, près d'un Français sur cinq est concerné par un trouble de santé mentale, dont 3 millions par des troubles psychiques sévères. Chez les jeunes de 15 à 29 ans, 25% déclarent des symptômes évocateurs de dépression.

Un quart des jeunes n'osent pas consulter malgré un besoin, par peur du jugement. Un sur cinq seulement a été sensibilisé et les actions menées par les établissements ou la médecine scolaire ou universitaire restent marginales (seuls 15% des jeunes concernés).

Investir dans la prévention, c'est agir en amont, réduire les inégalités et construire une culture partagée de la santé mentale. La Mutualité Française appelle à une stratégie pour la santé mentale à la hauteur des constats et des attentes, notamment des plus jeunes, et dans tous les territoires.



Propositions :

- Renforcer les politiques locales de santé mentale en déployant des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM), espaces de concertation et de coordination des acteurs permettant une meilleure intégration de la santé mentale dans les différentes politiques locales.
- Renforcer les actions de sensibilisation auprès des employeurs du grand public et des jeunes, pour mieux repérer les situations de mal-être, encourager la pair-aidance et faciliter le dépistage.



Objectifs :

- Améliorer l'accès aux soins psychiques en facilitant l'orientation et la prise en charge locale.
- Renforcer la prévention par des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, les lieux de vie et les espaces publics.
- Créer des partenariats durables avec les acteurs compétents : Education nationale, Agence Régionale de Santé, Département, associations spécialisées, mutuelles, ...
- Favoriser l'inclusion et la participation des usagers dans l'élaboration des politiques locales de santé mentale.

► Former les agents publics aux premiers secours en santé mentale et favoriser la formation de toutes et tous

Les troubles psychiques concernent une personne sur cinq chaque année. Or, les premiers signes de détresse mentale sont souvent mal repérés, par méconnaissance ou peur de mal faire.

Les formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permettent à chacun d'acquérir les bons réflexes pour écouter, orienter et soutenir une personne en souffrance psychique. Ces compétences sont particulièrement importantes pour les agents publics, en contact quotidien avec les habitantes et habitants, mais elles bénéficient aussi à toute la population.

La Mutualité Française agit en partenariat avec PSSM France pour former salariés, professionnels, Mutualistes et citoyens aux premiers secours en santé mentale. Grâce à ce partenariat, le réseau de prévention des Unions régionales de la Mutualité Française compte aujourd'hui 29 formateurs certifiés, présents dans la quasi-totalité des régions.

L'expertise en prévention et en promotion de la santé de la Mutualité Française constitue ainsi un levier majeur pour déployer ces formations à large échelle et garantir leur accessibilité sur l'ensemble du territoire.



Propositions :

- Généraliser la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale pour l'ensemble des agents publics en contact avec le public (accueil, éducation, police municipale, services sociaux, ...) et soutenir l'accès à cette formation pour toutes et tous : habitantes et habitants, aidantes et aidants, bénévoles associatifs, ...



Objectifs :

- Renforcer la capacité de repérage et d'intervention précoce face aux troubles psychiques.
- Déstigmatiser la santé mentale et créer une culture du soin et du soutien psychologique.
- Prémunir les agents exposés à des situations de détresse ou de violence psychologique en leur donnant des clés d'analyse et des informations sur la bonne orientation des personnes
- Contribuer à un meilleur maillage territorial de la prévention en santé mentale.



➔ Agir localement pour favoriser et renforcer l'activité physique et le sport-santé

Aujourd'hui, 94 % des médecins français estiment que la pratique sportive de leurs patients est insuffisante. On retrouve dans l'activité physique et sportive des inégalités fortes : 71 % des cadres font du sport chaque semaine contre 57 % des ouvriers et chez les enfants, 53 % des enfants de cadres font du sport plusieurs fois par semaine contre seulement 36 % des enfants d'ouvriers.

La pratique sportive et plus largement l'activité physique est un facteur majeur de prévention des maladies chroniques. Au-delà, l'activité physique sportive impacte favorablement le lien social et la santé mentale. Le sport-santé est un outil précieux en matière de prévention face à l'enjeu de santé publique que représente la sédentarité.

Les installations sportives occupent une place primordiale pour la pratique au sein d'associations, de clubs sportifs ou à l'école.

La répartition des équipements se caractérise cependant par des disparités : l'Île-de-France et les départements regroupant de grandes villes sont moins bien dotés en équipements par rapport à leur population. Le taux d'équipement des départements et régions d'outre-mer (DROM) est plus faible qu'en France métropolitaine. Lorsqu'ils existent, les horaires d'ouverture de ces équipements ne répondent pas toujours pleinement aux besoins de la population.

L'urbanisme peut également favoriser la pratique libre, notamment de la marche et du vélo, qui est accessible au plus grand nombre.

Il conviendrait donc de renforcer l'offre et la diversité des équipements sportifs de proximité, en coordination avec l'ensemble des acteurs à l'échelle des bassins de vie, mais également de contribuer à répondre aux inégalités sociales d'accès à ces équipements et de valoriser l'utilisation de l'espace public comme lieu de pratique de l'activité physique.

En complément, la promotion de l'activité physique auprès de la population, et notamment des plus fragiles, est nécessaire pour lutter contre les freins psycho-sociaux à la pratique.

Face à ces constats, les municipalités et intercommunalités disposent toutes de leviers simples.



Propositions :

- Développer des projets d'équipements sportifs de plein air et promouvoir l'espace public comme lieu de pratique d'activité physique et sportive.
- Engager une démarche « d'aller vers » les populations les plus éloignées de la pratique d'activité physique et sportive ou en situation de fragilité.
- Privilégier lors de l'attribution des financements publics les activités favorisant une pratique inclusive (accueil de tous les publics quel que soit l'âge, l'état de santé, la condition socio-économique, etc).
- Développer et faire connaître les maisons de sport-santé.
- Développer les exercices physiques d'échauffement, en particulier au sein des services techniques, afin de prévenir les troubles musculosquelettiques et le risque d'arrêt de travail et renforcer la cohésion d'équipe.



Objectifs :

- Développer la pratique de l'activité physique dans les différents lieux et donc améliorer la santé des citoyennes et citoyens.
- Renforcer le lien social.
- Rendre la ville plus inclusive.
- Prévenir les risques professionnels et réduire les accidents ou arrêts de travail liés aux troubles musculosquelettiques.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Guérani MEHRABI

Responsable affaires publiques territoriales
et animation des réseaux
guerani.mehrabi@mutualite.fr